



RÉSUMÉ RÈGLEMENTS ET CONDITIONS

Pour des questions d'assurances, d'hygiène et d'allergies, il est strictement défendu de fumer à l'intérieur du chalet et aucun animal n'est admis, en tout lieu. De plus, toutes armes, incluant les carabines à plomb, sont interdites.

Le nombre de personnes habitant le chalet et se trouvant sur le site pour la durée de la location sera, en tout temps, au maximum autorisé ou moins.

Les jeunes adultes, d'un groupe composé de jeunes adultes seulement, doivent tous être âgés de 21 ans et plus.

Un dépôt de sécurité de 750 \$ CAD, payable par carte de crédit, est exigé la journée de votre arrivée, pour la remise des clés afin d'assurer que la condition des lieux soit la même au départ qu'à l'arrivée et pour le respect des conditions et règlements.

Le locataire est responsable du chalet loué et de son contenu. Il assure la pleine et entière responsabilité des personnes à qui il y permet l'accès. En tout temps, tous doivent se conduire de façon à ne pas troubler les autres résidents des immeubles avoisinants, dans la jouissance normale des lieux. Toute musique ou bruits pouvant être entendu à la limite du terrain sont interdits, particulièrement entre 9h p.m. et 7h a.m. Le but étant de villégiature pour le repos, le confort, la tranquillité, ainsi que la sécurité de tous.

Les « partys », réception, événement et/ou activités commerciales sont interdits, de même que les feux d'artifices et/ou l'installation de campement sont défendus.

À son départ, le locataire devra laisser les lieux ainsi que les accessoires garnissant le chalet propres et à leur endroit initial.